

Mairie de



Beaulieu

Le baptême civil

Renseignements :

Mairie de Beaulieu

03 80 93 90 21

Le baptême civil est également appelé « Baptême Républicain ».

Il est possible pour les parents d'organiser une réception solennelle afin de désigner pour leur(s) enfant(s) âgés de moins de 13 ans un ou plusieurs parrains ou marraines. La date de la cérémonie est fixée en accord avec le service suite à la remise d'un dossier.

Retrait du dossier :

- À l'accueil de la Mairie
- À télécharger au format PDF

–

Pièces à fournir :

Formulaire de demande dûment complété et signé des deux parents

Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille

Pièces d'identité des parents, des parrain et marraine et si possible de l'enfant

Un justificatif de domicile des parents

Il est demandé de déposer le dossier au moins un mois avant la date prévue de la cérémonie.

Celle-ci devra être confirmée par les intéressées 8 jours avant.

Peut-on désigner deux parrains ou deux marraines pour notre enfant ?

La cérémonie de baptême civil, ne revêtant aucun caractère officiel, n'est régie par aucune loi.

La désignation des parrains et marraines n'est donc soumise à aucune règle concernant le nombre et la qualité des personnes. Cependant, ceux-ci doivent être majeurs.

DEMANDE CÉRÉMONIE DE BAPTÊME CIVIL

L'enfant

Nom Prénom(s).....

Date de naissance ____/____/____ Lieu.....

Le père

Nom Prénom(s).....

Profession.....

.....

Adresse.....

.....

Code Postal Ville.....

La mère

Nom Prénom(s).....

Profession.....

.....

Adresse.....

.....

Code Postal Ville.....

Le parrain

Nom Prénom(s).....

Profession.....

.....

Adresse.....

.....

Code Postal Ville.....

La marraine

Nom Prénom(s).....

Profession.....

.....

Adresse.....

.....

Code Postal Ville.....

Signature du père Signature de la mère

A le..... A le.....